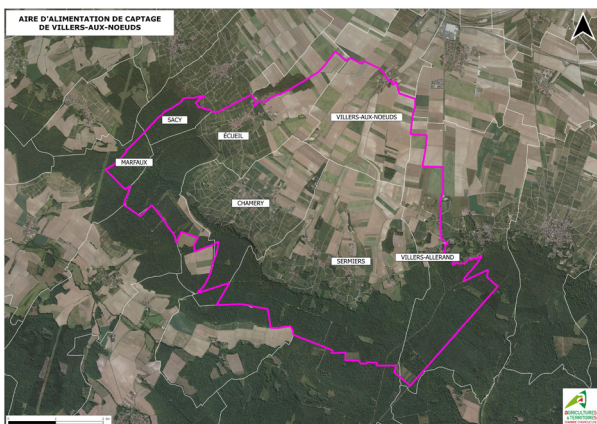
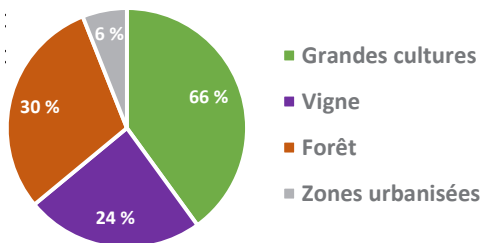


Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de Villers-aux-Nœuds

Votre communauté urbaine, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Marne, œuvre pour l'amélioration de votre ressource en eau potable. Ce document présente les différentes actions de sensibilisation et d'accompagnement des exploitants agricoles et viticoles menées sur votre territoire.



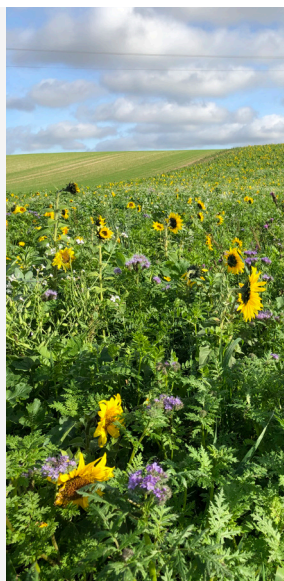
Occupation du sol (%)



L'Aire d'Alimentation des Captages (AAC)



- **Classement du captage** : Grenelle (depuis 2008)
- **Gestionnaire** : Communauté Urbaine du Grand Reims
- **Communes alimentées** : 17 communes du Sud de Reims
- **Nombre d'habitants desservis** : 5 211 (INSEE 2018)
- **Type d'ouvrages** : 2 puits de 31 et 39 m, et un forage profond de 251 m.
- **Nappe captée** : craie
- **Etude AAC** : réalisée par Amodiag Environnement, 2013 - 2014
- **Surface de l'aire d'alimentation** : 2 548 ha (dont 1 620 ha de SAU)
- **Année de lancement du plan d'action** : 2015



➔ 52 AGRICULTEURS ET 408 VITICULTEURS IDENTIFIÉS

Ce qui a été mis en place SUR VOTRE TERRITOIRE



SENSIBILISATION aux techniques alternatives

79 animations pour les agriculteurs et viticulteurs.

ENGAGEMENT dans des pratiques plus durables

- 1/3 des agriculteurs engagés dans un réseau de reliquats pour réduire les pertes de nitrates vers la nappe.
- 5 viticulteurs, représentant 36ha de vignoble, accompagnés individuellement vers la réduction de l'utilisation des traitements phytosanitaires.
- 39 dossiers sélectionnés pour l'investissement dans du matériel alternatif aux produits phytosanitaires.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

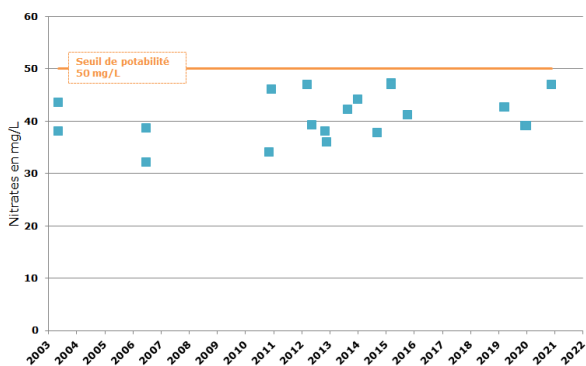
30 exploitations agricoles et viticoles recensées en 2020.

64 viticulteurs réunis à Chamery en juin 2019 pour la démonstration de diverses techniques d'entretien du sol du vignoble (outils mécaniques de travail du sol, robot bineur, éco-pâturage, charrutage à cheval...)



QUALITÉ DES EAUX BRUTES AUX CAPTAGES

Evolution de la concentration en nitrates



L'amélioration de la qualité des eaux souterraines est un processus à long terme. **L'impact des changements de pratiques ne sera pas visible avant 10 à 30 ans**, du fait de l'inertie du milieu.

A noter cependant que les concentrations en nitrates restent toujours inférieures au seuil de potabilité fixé à 50 mg/L.

Les concentrations en produits phytosanitaires sont, quant à eux, très variables mais des unités de traitement sont en place pour toujours distribuer une eau respectant les normes de potabilité.

Plus d'informations

Chambre d'agriculture de la Marne
Guillaume TURCK - Tél. 06.72.91.96.32
guillaume.turck@marne.chambagri.fr
Anais DELBARRE - 06.72.27.53.23
anais.delbarre@marne.chambagri.fr



marne.chambre-agriculture.fr



marne.chambre-agriculture.fr